

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 78

présenté par
M. Flajolet, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 4 BIS A

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 4° Dans le deuxième alinéa de l'article 18, les mots : « , du droit de préférence » sont supprimés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.